



Concept institutionnel

Dans chaque commencement, il y a une magie
qui nous protège et nous aide à vivre.

Hermann Hesse

Table des matières

1	<i>Organisation et finances</i>	1
2	<i>Direction</i>	1
3	<i>Ressources humaines</i>	2
4	<i>Utilisation de l'espace</i>	2
5	<i>Heures d'ouverture</i>	3
6	<i>Organigramme</i>	3
7	<i>Contrôle interne, communication, gestion des conflits</i>	4
8	<i>Sécurité des bâtiments</i>	4
9	<i>Assurances</i>	4
10	<i>Concept de sécurité et d'urgence</i>	5
10.1	Numéros de téléphone importants	5
10.2	Principes de base.....	5
10.3	Procédure à suivre en cas de fugue	6
10.4	Procédure en cas d'accident.....	6
10.5	Accident de la personne d'encadrement	6
10.6	Procédure en cas d'incendie.....	6
10.7	Procédure en cas de tremblement de terre.....	7
10.8	Procédure en cas d'intoxication	7
10.9	Protection des données.....	7
10.10	Hygiène	7

Concept institutionnel

Dans ce concept, les formes d'écriture féminines et masculines sont librement alternées.

1 Organisation et finances

La résidence *Mariposa* est en phase de constitution.

Il s'agit d'une petite institution socio-éducative privée qui, une fois l'autorisation accordée, sera soumise à la surveillance du Service de l'Action Sociale à Delémont.

La responsable de l'institution est la fondatrice et directrice.

L'institution est affiliée à l'association professionnelle des petites institutions socio-pédagogiques suisses S.K.I. (*Verband für sozialpädagogische Kleininstitutionen*¹).

Les tarifs d'indemnités journalières sont calculés individuellement avec les autorités en fonction des dépenses. Le relevé détaillé de ces tarifs est visible dans le calcul des coûts.

La résidence *Mariposa* est financée par les coûts des mesures de la KESB (administration financière des cantons d'origine des clients).

Les prestations indemnisées sont définies dans un contrat de soins. Une facture mensuelle est établie.

Pour le financement de projets tels que le projet de jardin, des fondations sont sollicitées.

La résidence *Mariposa* fait appel à des professionnels pour le bouclage annuel.

2 Direction

L'autorisation de gestion est sollicitée au nom de la fondatrice et directrice :

Barbara Liechi

Née en 1967, éducatrice sociale, spécialiste en pédagogie des traumatismes (SIPT), agricultrice bio. dyn., formatrice en *Natural Horsemanship* (voir CV).

La responsable habite avec son compagnon une maison individuelle pleine de charme à la rue des vergers 1, à Delémont. Celle-ci est idéale pour la création d'une résidence de quatre places au maximum.

La direction assume la responsabilité financière, pédagogique et administrative de l'institution.

Le compagnon de la directrice est colocataire sans responsabilité pédagogique. Il assume la fonction de concierge et apporte son soutien pour les travaux administratifs (directeur de 4e Engineering).

¹ voir <https://www.fachverband-ski.ch/>

Concept institutionnel

3 Ressources humaines

Les pourcentages de postes suivants sont prévus à la résidence *Mariposa* :

- 80-100% Direction et encadrement
- 80-120% Personnel d'encadrement
- 40% Collaborateurs qui animent des activités manuelles
- A partir du troisième placement, nous faisons appel à un nettoyage hebdomadaire de la maison.

Pour plus d'informations, voir la liste du personnel. Les pourcentages de postes dépendent du nombre de résidents.

4 Utilisation de l'espace

La maison se trouve à Delémont dans un quartier calme et favorable aux familles.

- Le rez-de-chaussée, avec sa cuisine, son grand salon attenant et son jardin d'hiver, est un lieu de rencontre pour tous les habitants de la résidence. On peut y cuisiner, faire du pain, manger, bricoler, échanger Le salon dispose d'un accès direct au grand jardin.
- Il y a aussi des toilettes à cet étage.
- Au premier étage, il y a deux chambres, dont la plus grande sert de chambre de garde pour le personnel ainsi que de bureau. Elle donne sur un grand balcon. La deuxième chambre peut être utilisée comme chambre d'enfant ou d'adolescent.
- Une autre salle de bains spacieuse se trouve également au premier étage.
- Deux autres chambres se trouvent tout en haut, sous le toit. Ces chambres sont idéales pour des jeunes résidents (adolescents ou jeunes adultes).
- Une nouvelle construction a été ajoutée à la maison d'origine il y a 30 ans. Cet appartement de 2,5 pièces sert d'espace privé à la directrice et à son compagnon. Une cuisine y sera installée, une salle de bains est déjà disponible.
- Sous le nouveau bâtiment se trouve un local non chauffé. Celui-ci sera aménagé pour en faire un atelier (travaux manuels, etc.).
- La maison d'origine comporte également plusieurs pièces au sous-sol, une cave, un local de chauffage, une buanderie.

Sa localisation permet de multiples excursions dans la nature.

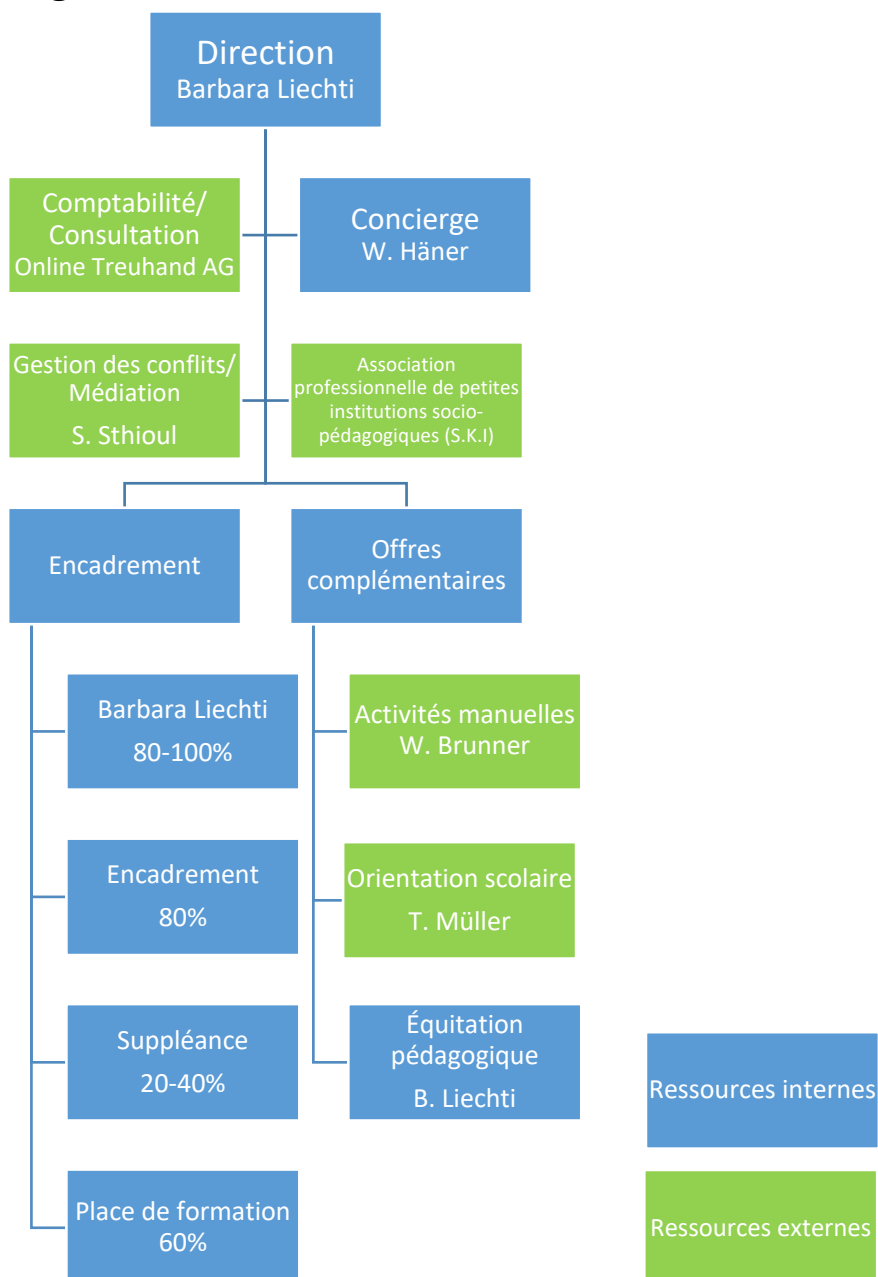
De bonnes possibilités d'achat sont disponibles. La gare se trouve à environ 15 minutes à pied de la maison.

Concept institutionnel

5 Heures d'ouverture

La résidence *Mariposa* est ouverte toute l'année. Les vacances et les week-ends sont réglés individuellement avec les parents biologiques et les curateurs.

6 Organigramme



Concept institutionnel

7 Contrôle interne, communication, gestion des conflits

Dans l'équipe émergente, on entretient une culture du feedback saine. Les conflits sont abordés directement. Au sein de l'équipe, les échanges sont nombreux et ouverts, ils se font d'égal à égal. La direction adopte un style de gestion collégial. Une réunion d'équipe a lieu tous les quinze jours. En cas de besoin, la direction peut également convoquer spontanément une réunion.

Les rapports sont relus par un deuxième superviseur avant d'être envoyés. Cela permet d'assurer un contrôle interne.

La résidence *Mariposa* engage une superviseuse externe quatre à cinq fois par an. Celle-ci est également une personne de contact externe en cas de conflit.

Tous les collaborateurs (y compris la direction) suivent régulièrement des formations continues, en particulier dans le domaine de la pédagogie du traumatisme. La direction a suivi une formation d'un an à l'Institut suisse de psychotraumatologie pour devenir spécialiste en pédagogie des traumatismes. Les connaissances acquises sont transmises à l'équipe. La résidence *Mariposa* travaille selon les connaissances de la pédagogie du traumatisme.

Un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait spécial du casier judiciaire sont exigés à tous les collaborateurs et collaboratrices avant leur embauche.

Si la directrice est malade, une personne spécialisée employée dans l'encadrement assure la suppléance. Celle-ci peut également être répartie entre deux collaborateurs/collaboratrices.

8 Sécurité des bâtiments

La responsabilité de la sécurité des bâtiments incombe à la direction. Wolfgang Häner est chef de secteur et concierge.

9 Assurances

La résidence *Mariposa* fait appel à un conseil indépendant en matière d'assurance et règle une couverture suffisamment élevée pour toutes les éventualités.

La résidence *Mariposa* dispose d'une assurance responsabilité civile d'entreprise.

Les autorités de placement sont responsables des assurances maladie et accident des enfants et des jeunes.

Concept institutionnel

10 Concept de sécurité et d'urgence

10.1 Numéros de téléphone importants

- Pompiers 118
- Ambulance 144
- Police..... 117
- Rega 1414
- Intoxications Tox Info..... 145
- Hôpital du Jura, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont 032 421 21 21

Dans la mesure du possible, les enfants et adolescents gardent leur médecin de famille actuel. Si cela n'est pas acceptable en raison de la distance, nous recherchons une solution individuelle.

10.2 Principes de base

L'aménagement de la résidence *Mariposa* est adapté aux enfants. Des sécurités enfants sont installées là où c'est nécessaire. Si des défauts de sécurité sont constatés, la direction en est informée et la source de danger est éliminée.

Les médicaments et les produits de nettoyage sont tenus hors de portée des enfants.

Lors des excursions, une attention particulière est portée à la tenue vestimentaire. Le port du casque est obligatoire pour les sports présentant un risque de chute élevé.

Les non-nageurs se baignent avec des auxiliaires de natation et uniquement sous la surveillance d'une personne accompagnante.

Lors de travaux manuels, les règles et les indications de la personne d'encadrement sont respectées.

L'administration possède une carte d'urgence actualisée de chaque enfant/adolescent. Sur cette carte figurent les données personnelles, les personnes à prévenir en cas d'urgence et les éventuelles allergies particulières, les médicaments importants ou les maladies de l'enfant.

Ces cartes ainsi qu'une pharmacie d'urgence sont emportées lors de grandes excursions et pour les vacances.

Concept institutionnel

10.3 Procédure à suivre en cas de fugue

Nous considérons comme une « fugue » le fait que le/la jeune s'éloigne de l'institution ou du groupe (lors d'une excursion) sans en avoir discuté avec l'accompagnateur responsable et qu'il est introuvable pendant plus de deux heures.

Au bout de cinq heures au maximum, les parents biologiques et les autorités sont informés.

Si le/la jeune n'est pas revenu(e) à la tombée de la nuit, un avis de disparition est déposé auprès de la police.

10.4 Procédure en cas d'accident

- Apporter les premiers secours
- Informer la direction et les parents biologiques
- En cas de blessure grave, appeler une ambulance ou la Rega
- Régler la prise en charge des autres enfants
- Accompagner l'enfant à l'hôpital (personne de référence emmène feuille d'urgence)

10.5 Accident de la personne d'encadrement

Lors des excursions, l'accompagnateur/trice a toujours son natel sur lui/elle. Ainsi, en cas d'urgence, la direction peut être informée et on peut organiser de l'aide à tout moment. De même, chaque membre du personnel porte sa carte d'identité sur lui lors des excursions.

10.6 Procédure en cas d'incendie

Si on remarque un début d'incendie, le principe suivant s'applique

- **Alerter**
 - Alerter les pompiers en composant **le 118**.
- **Sauver**
 - Accompagner les enfants à l'extérieur de manière calme et coordonnée et organiser leur prise en charge
 - Fermer les fenêtres et les portes (éviter la propagation de l'incendie par l'apport d'oxygène).
- **Éliminer**
 - Combattre l'incendie avec les moyens disponibles (extincteurs, couvertures anti-feu).

Il convient de procéder de manière calme et réfléchi. Il faut éviter la panique.

L'autocontrôle est mis en œuvre concernant l'utilisation du feu et des bougies.

Concept institutionnel

10.7 Procédure en cas de tremblement de terre

- Se mettre à l'abri sous les tables ou dans l'encadrement de la porte jusqu'à la fin de la secousse.
- Immédiatement après le séisme, la personne chargée de l'encadrement évalue la situation et clarifie l'état des voies d'évacuation.
- Amener les enfants à l'extérieur et organiser leur prise en charge.

10.8 Procédure en cas d'intoxication

En cas de signes d'intoxication, prendre immédiatement contact avec Tox Info Suisse :

- **Centre de toxicologie : Tél. 145**
- Qu'est-ce qui a été ingéré et en quelle quantité ?
- Quand les substances ont-elles été ingérées ?
- Poids de l'enfant, symptômes de l'enfant

10.9 Protection des données

- La résidence *Mariposa* ne transmet les rapports, photos, vidéos, etc. à des tiers qu'après avoir consulté les curateurs et les parents biologiques.
- Les dossiers sont traités de manière confidentielle et conservés dans une armoire fermée à clé.
- Les rapports et les documents sont sauvegardés sur un disque dur protégé.

10.10 Hygiène

L'équipe d'encadrement veille à la propreté et à une atmosphère agréable. À partir du troisième placement, il est fait appel à un service de nettoyage hebdomadaire de la maison.

L'autocontrôle prescrit par la loi en ce qui concerne les dispositions relatives à l'hygiène alimentaire est respecté.